

# Plan de prévention des risques de mouvements de terrain de Trouville s/mer, Villerville, Cricqueboeuf



Comité de pilotage  
COFIL  
du  
8 novembre 2017

# Ordre du jour

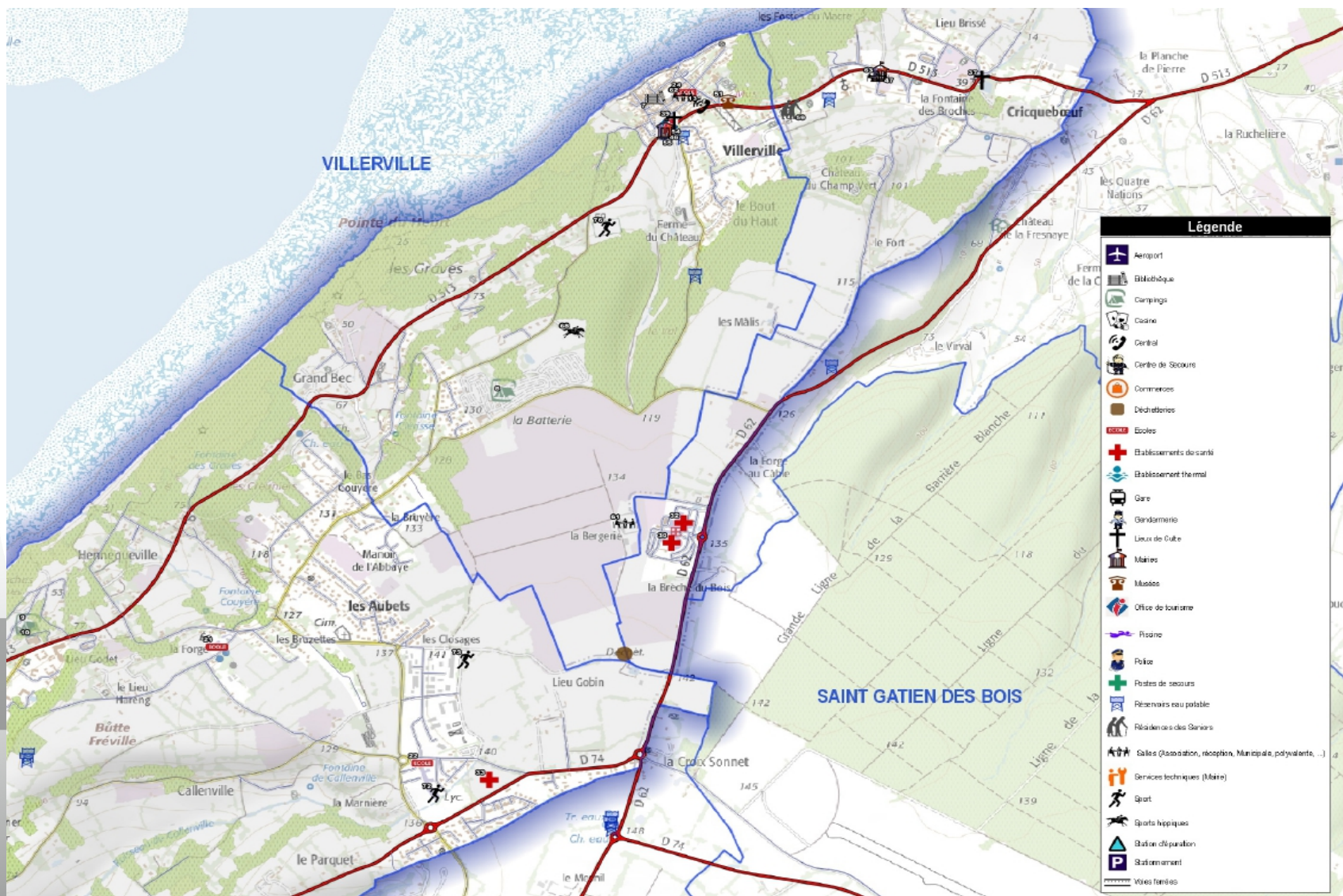
- Rappel des étapes précédentes/ avancement depuis le COPIL de novembre 2016
- La cartographie des enjeux, infrastructures et équipements de services et de secours
- Les ajustements envisageables de la cartographie des aléas
- La version provisoire de la cartographie du zonage réglementaire
- La version provisoire du règlement
- La suite de la démarche

# Avancement de la démarche suite au COPIL du 3 novembre 2016

- **Envoi des documents validés en COPIL (zonage réglementaire et règlement écrit V1)**
  - Le 7 novembre 2016
- **Nouveau PAC**
  - Le 7 décembre 2016 signature par le Préfet et notification aux collectivités et services associés
- **La réunion publique du 20 décembre 2016**
- **La rencontre des associations**
  - Les amis de Trouville, Hennequeville, Villerville le 10 février 2017
  - Le collectif de la colline de Trouville le 6 mars 2017
- **L'expertise de la ville de Trouville sur mer**
  - La rencontre de l'expert le 23 juin 2017
  - L'expertise de terrain du 21 août 2017



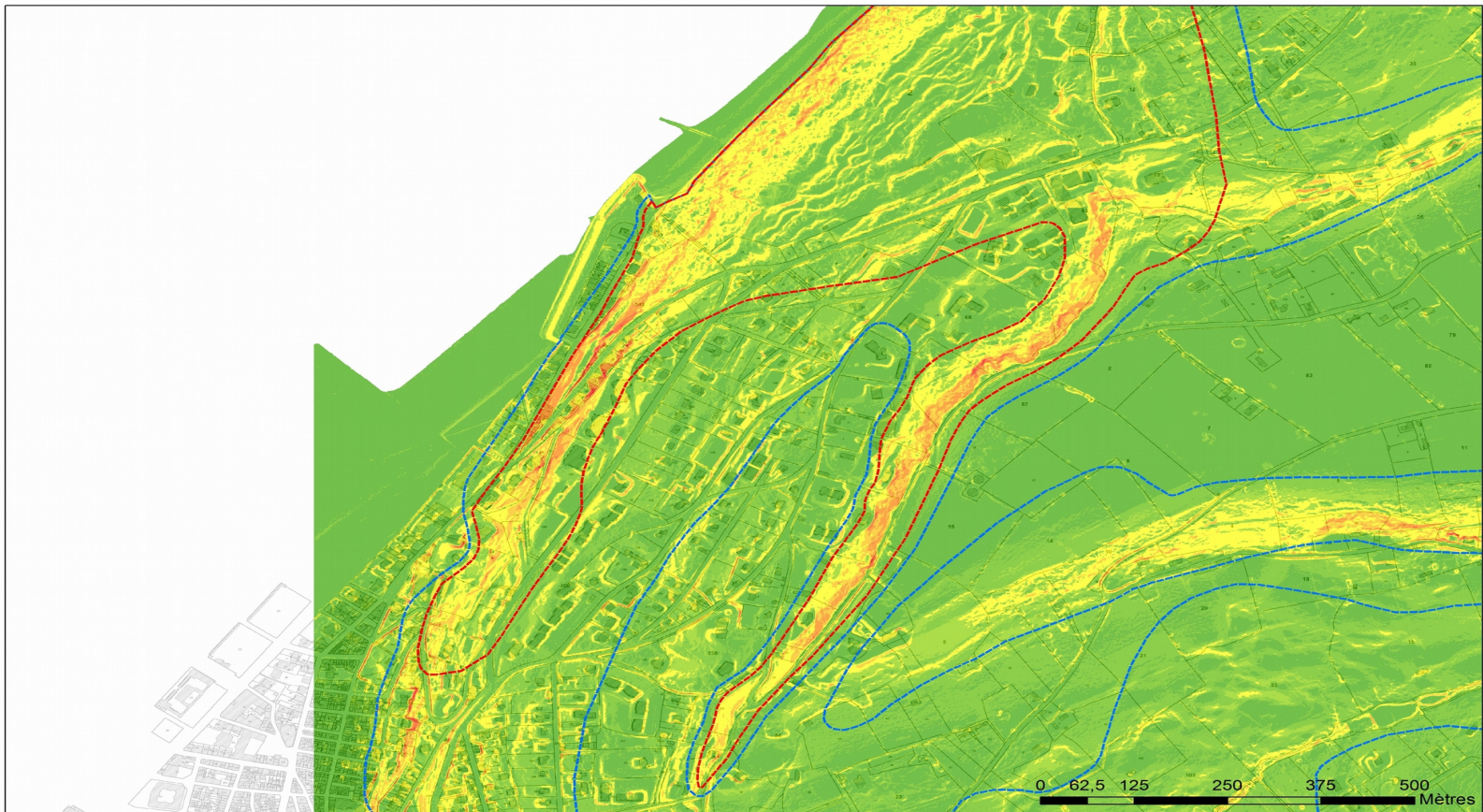
# La cartographie des enjeux, infrastructures et équipements de services et de secours





# Les ajustements envisageables de la cartographie des aléas

- l'utilisation du LITTO 3D et l'expertise de terrain appliquées au chemin des Frémonts à Trouville-sur-Mer



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

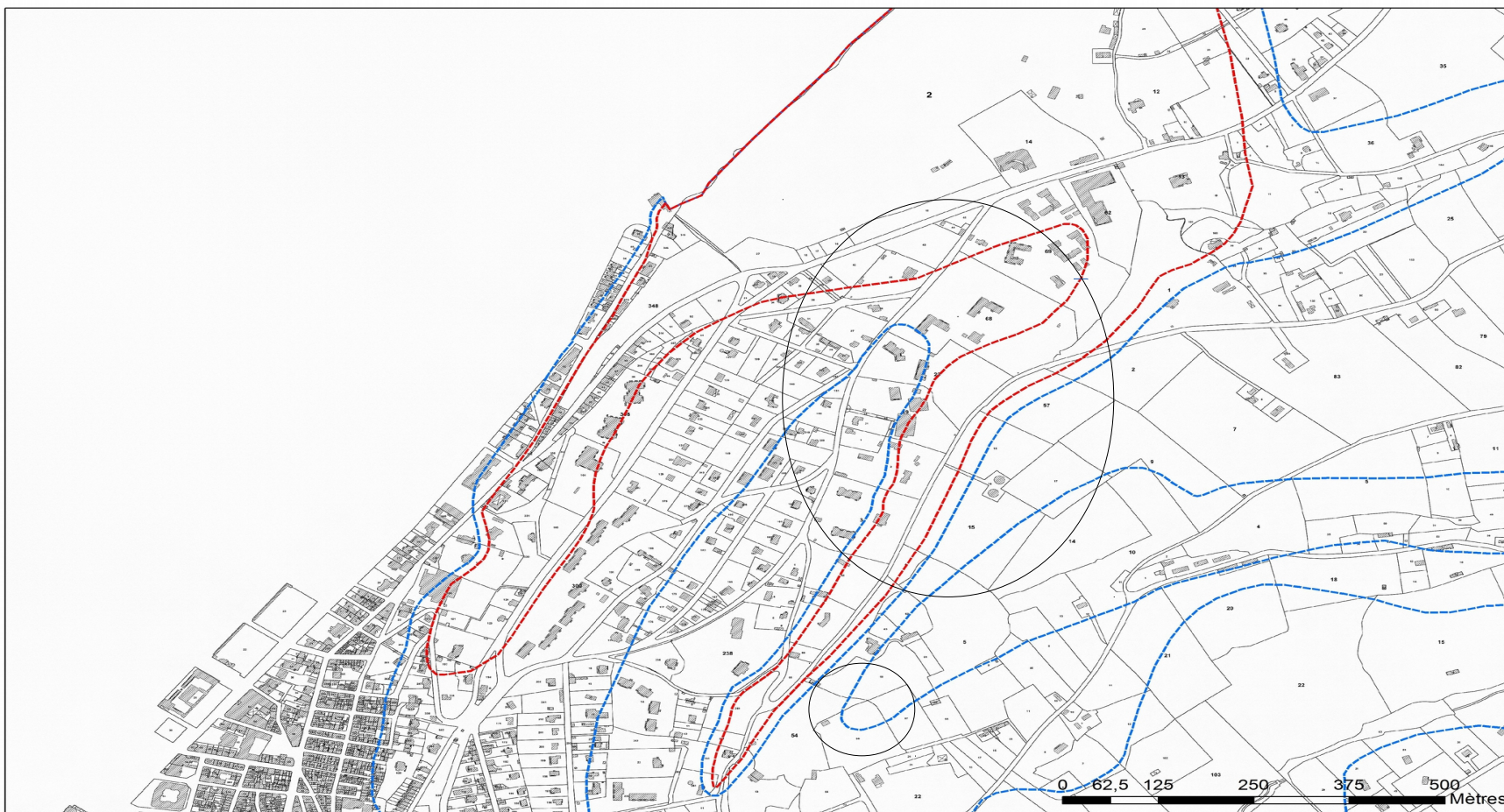


DIRECTION  
DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES  
ET DE LA MER  
CALVADOS

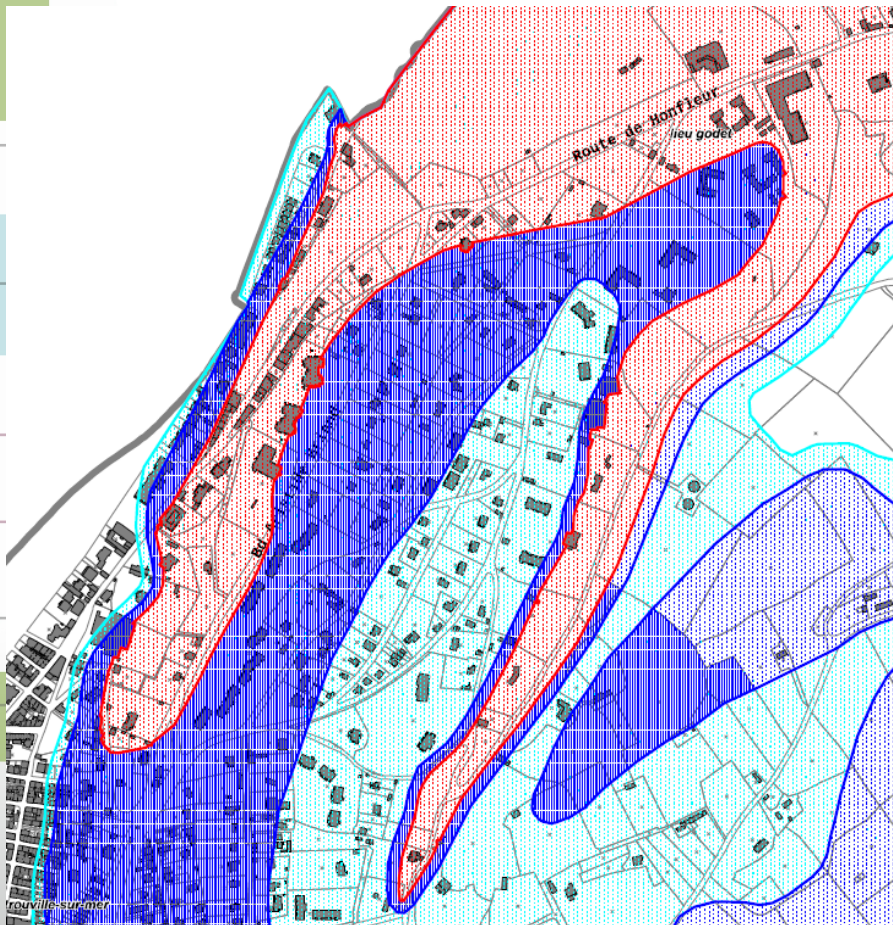


# Les ajustements envisageables de la cartographie des aléas

- LITTO 3D + EXPERTISE DE TERRAIN



# La version provisoire du zonage réglementaire



- Diminution de la zone rouge
  - Chemin du rocher
  - Secteur du chemin des Frémonts
- Maintien de la zone rouge
  - Route de la Corniche
  - Secteur des résidences des Roches et « Pierre et vacances »

# Les ouvrages de protection existants les plus significatifs

- Possibilité de prise en compte dans la délimitation de zones « protégées ou stabilisées » sous conditions :
  - Réduction de l'exposition au risques des enjeux existants,
  - Secteur restera inconstructible,
  - Ouvrages de protection présentant un niveau de sécurité et de fiabilité garantis,
  - Un gestionnaire clairement identifié.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE





# Les ouvrages de protection existants les plus significatifs

- Recensement pour déterminer leur prise en compte ou non dans la délimitation d'une zone « bleu indicé »
  - Dossier d'ouvrage,
  - Expertise de l'ouvrage,
  - Engagement de gestion.

# Les orientations et perspectives d'évolution du règlement écrit

- Zone bleue foncée, en secteurs urbanisés: projets autorisés sous conditions,
- Reconstruction sur place après sinistre, non lié à l'aléa (instabilité du sol, éboulement rocheux) autorisée dans toutes les zones,
- Changements de destination interdit en zone rouge,
- Diagnostic visant à s'assurer que la structure en place permet d'assurer la sécurité des occupants et usagers face au risque : Mesure de prévention obligatoire en zone rouge pour ERP et infrastructures existantes, recommandée pour toutes les constructions en zones bleues,



# Les orientations et perspectives d'évolution du règlement écrit

- Mesure de prévention / surveillance :

- Inspection quinquennale des versants et ouvrages de protection par un géologue- géotechnicien en vue d'évaluer le risque et définir des mesures de mise en sécurité si nécessaire,
- Mise en œuvre des prescriptions du géologue chargé de l'inspection,
- Sauvegarde des équipements de mesures existants,
- Mise en place d'un registre, en mairie, sur lequel seront notés et localisés les indices de mouvements de terrain constatés ou signalés,
- Mise en place d'un système de surveillance adapté des secteurs de glissements actifs ou potentiels.

- Mesure de prévention / entretien et réhabilitation des ouvrages existants :

- Entretien des ouvrages et dispositifs de protection par leur propriétaire ou gestionnaire.

# Les études en cours

- Application de la méthode de travail utilisée  
Chemin des Frémonts, à l'ensemble du  
périmètre du PPR
  - Données plus précises,
  - Égalité de traitement.



# Planning prévisionnel

- Achèvement de la phase d'étude du CEREMA : mars 2018
- COPIIL final : avril 2018
- Nouveau Porter à la connaissance de la cartographie des aléas par le Préfet : avril 2018
- Réunion publique : mai 2018
- Procédure administrative
  - consultation administrative : mai 2018
  - enquête publique : août / septembre 2018
  - Approbation de la révision : fin 2018

# Plan de prévention des risques de mouvements de terrain de Trouville-sur-mer, Villerville, Cricqueboeuf

**Contact :**

[ddtm-pprmvt-trouville-villerville-cricqueboeuf@calvados.gouv.fr](mailto:ddtm-pprmvt-trouville-villerville-cricqueboeuf@calvados.gouv.fr)

Merci de votre attention

